



## Demande de location Refuge, Vucherens

Nom, Prénom

---

Date de naissance

---

Adresse

---

E-mail

---

Téléphone

---

Date de location

---

Location du refuge par jour :

- Fr. 50.— pour les personnes habitant à Vucherens ..... Fr.
  - Fr. 80.— pour les personnes externes
- 

Genre de manifestation

---

Nombre de personnes attendues

---

Les travaux de remise en état seront facturés à part, pour autant que les lieux n'aient pas été reconnus en ordre par le concierge. Tarif conciergerie : Fr. 75.-- / heure pour remise en ordre ou pour prestation sur demande du locataire.

La personne responsable certifie avoir pris connaissance du règlement et des conditions de location ci-annexées et les accepte.

Date : ..... Signature : .....

Pour renseignements et réservation, s'adresser au bureau communal : 021 903 26 74 ou  
[commune@vucherens.ch](mailto:commune@vucherens.ch)

Pour visite et remises des clés, s'adresser au concierge ( 079 446 40 74)



## Refuge communal du Bois du Biolley à Vucherens

### Prix de location du refuge

- Fr. 50.— par jour/pour les personnes habitant à Vucherens
- Fr. 80.— par jour/pour les personnes externes

*Attention : Pas d'électricité au refuge ni d'eau chaude (chauffage : bois, éclairage : gaz). Pour cette raison, la location n'est pas possible en hiver.  
Pas de cuisine ni de vaisselle.*

### Demande de location

La demande de location se fait auprès du bureau communal :

Heures d'ouvertures : lundi 9h00-11h00 et mercredi 18h00-20h00

Téléphone 021 903 26 74, email : [commune@vucherens.ch](mailto:commune@vucherens.ch)

Chemin du Collège 8, 1509 Vucherens

Le locataire prendra contact avec le concierge (079 446 40 74) minimum 24 heures avant le début de la location pour la remise des clés.

Dès ce moment, la responsabilité incombe au locataire jusqu'au moment de la reddition des clés. Celle-ci a lieu d'entente avec le concierge, mais au plus tard 12 heures après la fin de la manifestation.

**Si toutes les conditions ne sont pas remplies, les locaux seront remis en état aux frais du locataire.** Tarif conciergerie : 75.- / heure

### Rangement et nettoyage

Les locataires doivent procéder au rangement et nettoyage du refuge ainsi que des W-C et des alentours du refuge selon les directives suivantes :

- ranger les tables et bancs,
- balayer et récurer les sols,
- nettoyer les W-C et lavabos,
- évacuer les déchets. Le locataire apportera et évacuera les sacs poubelle blancs officiels.
- enlever les débris jetés à l'extérieur du refuge.

Le locataire s'engage à utiliser les locaux et le matériel avec soin depuis la prise de possession jusqu'à la reddition. Il en est seul responsable. Les dégâts de quelque nature que ce soit, le nettoyage supplémentaire éventuel ou l'évacuation des déchets laissés sur place lui seront facturés.

Vucherens, novembre 2016